



UNIVERSITÉ  
LAVAL

Faculté des sciences sociales  
École de travail social et de criminologie

# Qu'est-ce qu'on attend pour reconnaître la contribution sociale des personnes proches aidantes?

par

Sophie Éthier, Ph.D.

Professeure agrégée, Université Laval (Québec, Canada)



Vendredi 9 novembre 2018

Club de golf Métabéroutin

Dans le cadre de la  
Semaine nationale des proches aidants  
4 au 10 novembre 2018

*"Parce que nous serons tous  
proches aidants".*

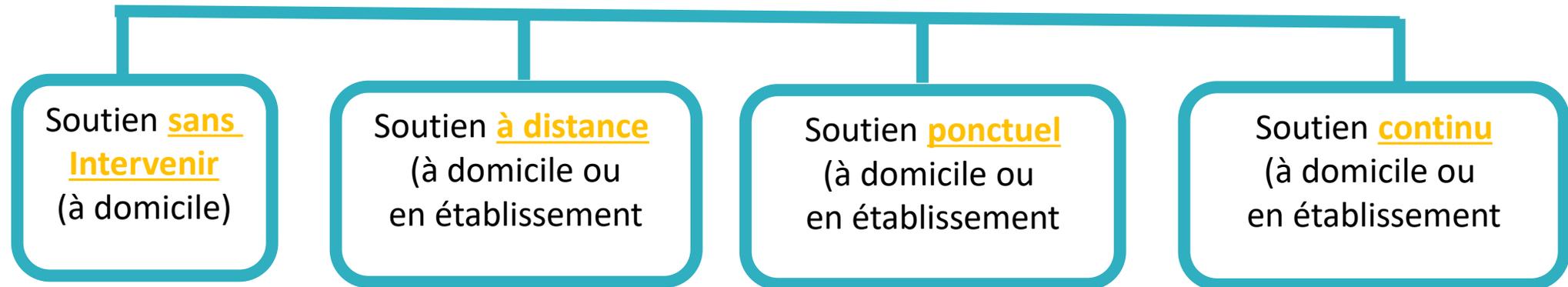
# Plan de la présentation

- Mieux comprendre le rôle de proches aidants
  - connaitre
- Encourager ceux qui l'assument à s'identifier à ce rôle
  - se reconnaître
- Proposer une Stratégie nationale de soutien aux proches aidants
  - reconnaître

# Connaître le rôle de proches aidants



# La proche aidance: un continuum



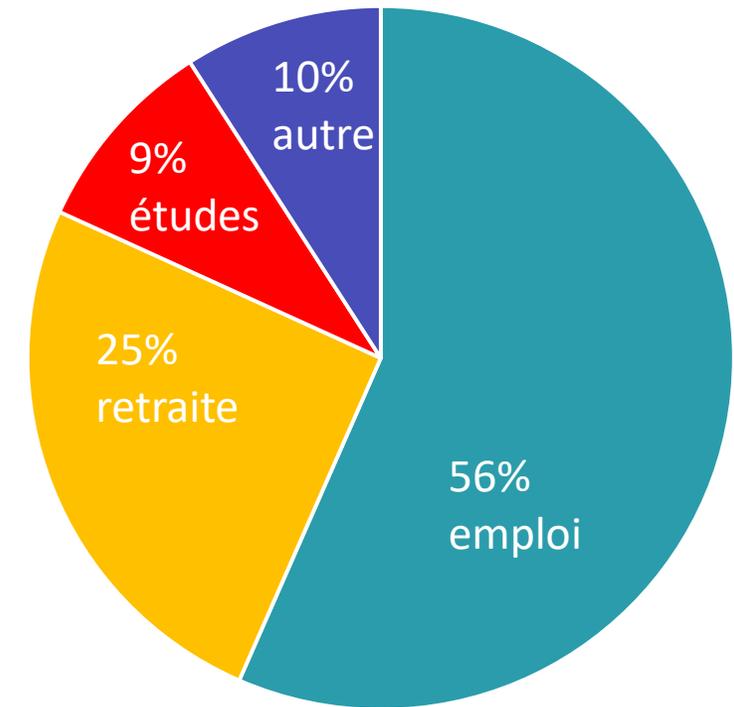
# Profils des proches aidants (Lecours, 2015)

- 1/4 de plus de 15 ans (25%) est proche aidant au Québec
- Plus de femmes (59%) que d'hommes (41%)
  - sauf chez les plus de 65 ans
- Aidé peut être : conjoint, fils, fille, père, mère, frère, soeur ou autre
- Aide offerte:
  - transport
  - travaux domestiques
  - soins personnels traitement
  - soins médicaux

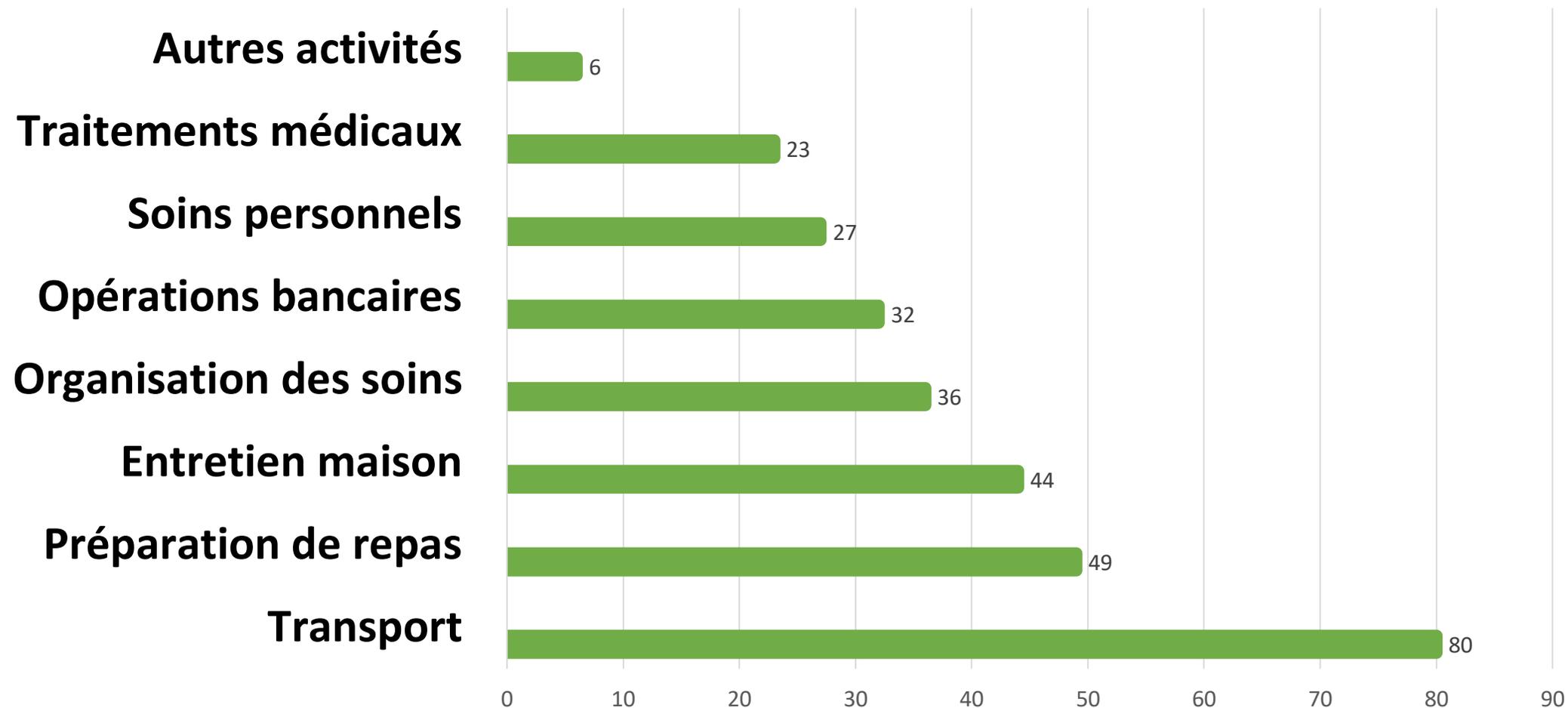
**40% des proches aidants disent de pas avoir eu le choix d'assumer ce rôle**

# Profil des proches aidants d'aînés (Appui 2013, 2016)

- 1/5 de 15 ans et + sur 5 s'occupe d'un aîné (20%)
  - 19 % se considèrent spontanément comme tel
- 55% ont 45-64 ans
- 16% ont plus de 65 ans
- 13% cohabitent avec l'aidé
- Ils consacrent en moyenne 4,2 heures/semaine à l'aidé
  - 20% plus de 10 hrs/semaine



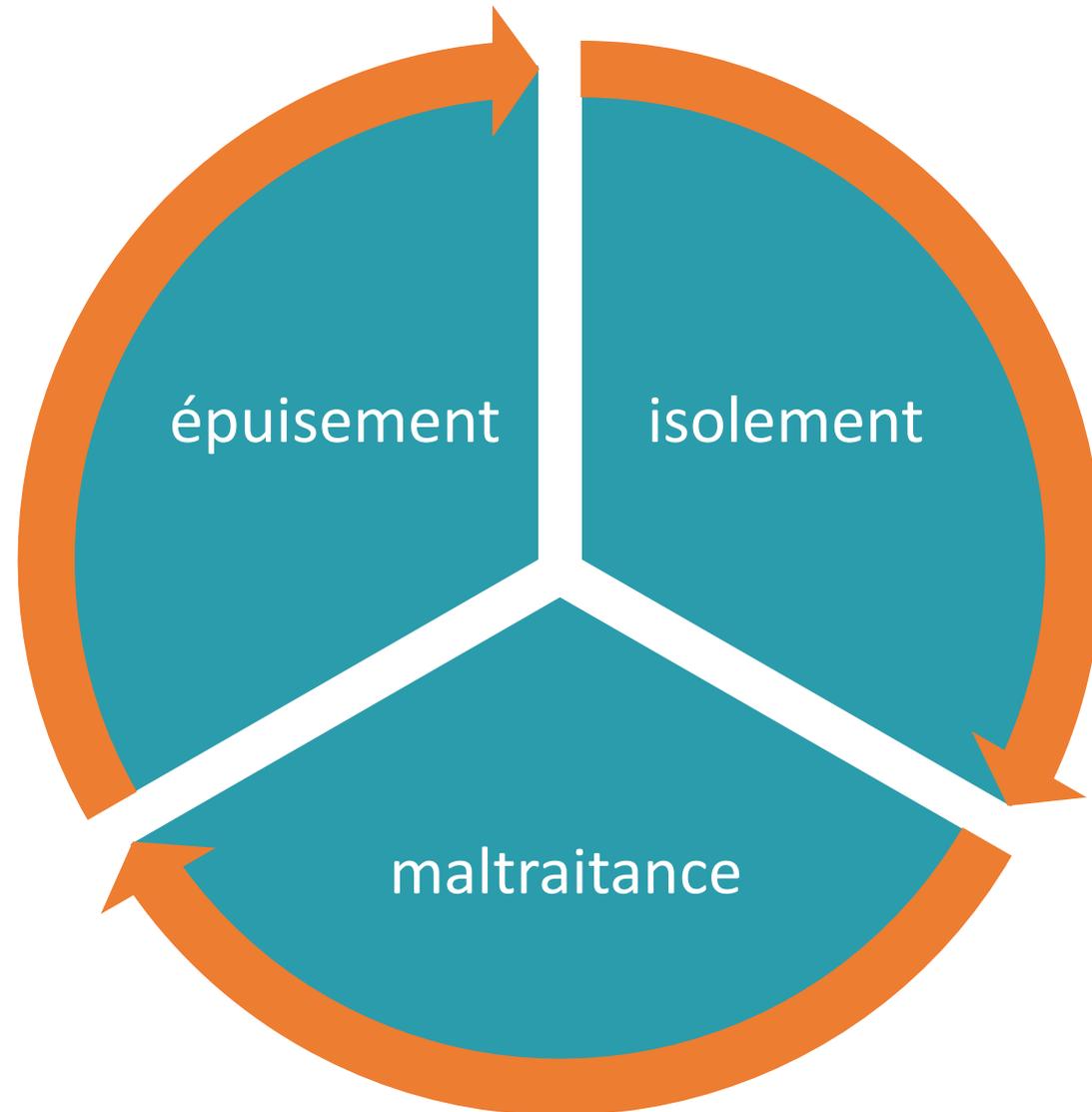
# Type de soins ou d'aide offerts par les proches aidants d'aînés au Québec en 2012 (Appui, 2016)



# Se reconnaître comme proches aidants



# Pour éviter les risques



# Pour aller chercher de l'aide

**Répertoire des services sur le site de l'Appui pour les proches aidants d'ainés :** <https://www.lappui.org/Trouver-des-ressources/Repertoire-des-ressources?region=132>

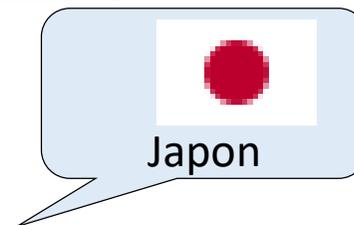
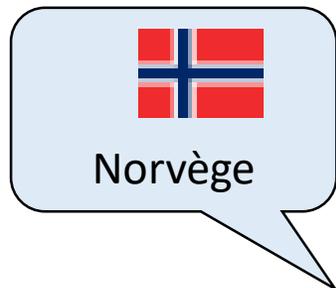
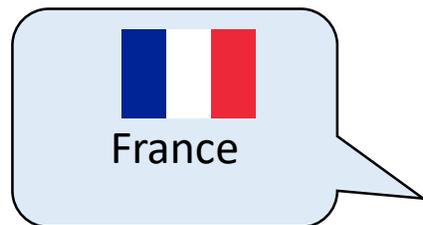
**Info-aidant : 1 855 852-7784**

Regroupement des aidants naturels de la Mauricie (T-R)	819 693-6072 819 693-3743
Société canadienne du cancer - Bureau de la Mauricie (Trois-Rivières)	819 374-6744
Association des Personnes Aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan (Ste-Thècle)	418 289-1390
Association des aidants naturels du Bassin de Maskinongé « Mains Tendres » (Saint-Paulin)	819-268-2884
La Lanterne (Trois-Rivières)	819 693-2841
Le Périscope AFPPAMM Centre-de-la Mauricie/ Mékinac (Shawinigan)	819 729-1434
Proches Aidants des Chenaux (Sainte-Genève-de-Batiscan)	819 840-2030

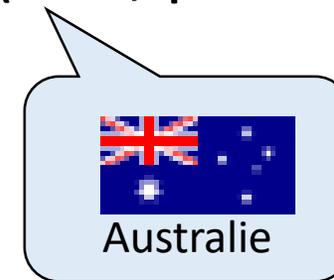
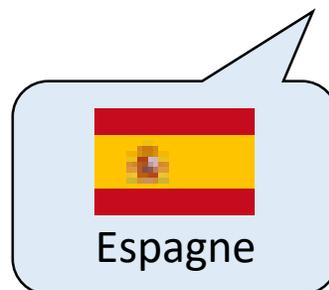
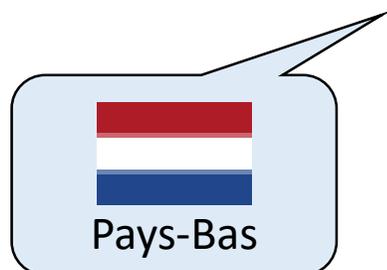
# Reconnaitre les proches aidants : vers l'adoption d'une stratégie nationale de soutien aux proches aidants



# Comment les proches aidants sont-ils reconnus ailleurs ?



- Allègements fiscaux
- Compensations (allocations) financières
- Droits légaux (Lois)
- Reconnaissance symbolique (Lois, politiques)



# Chez nous...

	<p><u>Crédits d'impôt :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Crédits non-remboursables</li><li>• Mesures pour personnes ayant un revenu de travail et des dépenses élevées liées à une maladie ou un handicap :</li><li>• Crédit « relève d'un aidant familial » (vétérans)</li></ul> <p><u>Congés payés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Prestation de compassion (6 semaines de soutien selon le revenu)</li><li>• Selon l'employeur, congés familiaux ou personnels (avoir travaillé plus de 600 heures)</li></ul> <p><u>Congés sans solde :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 8 semaines de congé sans solde</li></ul>
	<p><u>Crédits d'impôt :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Crédits remboursables pour proches aidants</li><li>• Crédits non remboursables pour personnes aidées</li><li>• Crédits remboursables pour personne âgée de 70 ou plus</li><li>• Mesures pour personnes ayant un revenu de travail et des dépenses élevées liées à une maladie ou un handicap</li></ul> <p><u>Normes du travail:</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Congés rémunérées et sans solde</li></ul>
 Manitoba	<p><u>Crédits d'impôt remboursables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Primary Caregiver Tax Credit</i></li></ul> <p><u>Lois :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Caregiver Recognition Act</i> (Loi sur la reconnaissance de l'apport des aidants naturels), une loi symbolique ayant pour objectif de reconnaître le rôle et la valeur de la contribution des proches aidants.</li></ul>
 Nouvelle-Écosse	<p><u>Compensations financières :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Caregiver Benefit</i> offre 400\$/mois pour ceux ayant un revenu annuel de moins de 22 125\$</li><li>• <i>Supportive Care Program</i> offre 500\$/mois pour les personnes aidées + un remboursement de 495\$/ an pour des frais de déneigement</li></ul>
 Ontario	<p><u>Congés sans solde :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• congé familial</li><li>• absence supplémentaire de 8 semaines</li></ul>

# Changements aux normes du travail touchant les proches aidants (adoptés le 12 juin 2018)



Améliorer la qualité de vie des familles et bonifier les congés pour obligations familiales, parentales ou pour soi-même		
Normes (changements)	Description	Date
Introduction de la notion de proche aidant pour les absences pour obligations familiales ou parentales	Le <u>salarié qui agit comme proche aidant peut se prévaloir de ces absences s'il détient l'attestation d'un professionnel œuvrant dans le milieu de la santé et des services sociaux régi par le Code des professions.</u>	12 juin 2018
Augmentation de la durée du congé pour prendre soin d'un parent ou d'une personne atteinte d'une grave maladie ou victime d'un grave accident	Le salarié peut s'absenter jusqu'à (sur une période de 12 mois) <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>16 semaines</u> (sans solde) pour prendre soin d'un proche pour qui il agit comme proche aidant</li><li>• <u>36 semaines</u> (sans solde) si ce proche est un enfant mineur.</li></ul>	12 juin 2018
Présence auprès d'un parent ou d'une personne atteinte d'une grave maladie potentiellement mortelle	Le salarié peut s'absenter jusqu'à (sur une période de 12 mois) <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>27 semaines</u> (sans solde) lorsque <u>sa présence est requise</u> auprès d'un parent, autre que son enfant mineur, ou d'une personne pour laquelle il agit comme proche aidant, en raison d'une maladie grave, potentiellement mortelle.</li></ul>	12 juin 2018



Entente entre l'employeur et le salarié	Dans la mesure où la moyenne des heures travaillées est équivalente à la norme prévue dans la loi, <ul style="list-style-type: none"><li>• l'employeur et le salarié peuvent convenir d'un <u>étalement des heures de travail sur une base autre qu'hebdomadaire</u> sans que l'autorisation de la CNESST soit nécessaire.</li></ul>	12 juin 2018
Application du droit de refus de travailler	Le salarié a droit de refuser de travailler : <ul style="list-style-type: none"><li>• plus de <u>deux heures</u> au-delà de ses heures habituelles quotidiennes de travail.</li><li>• s'il n'a pas été informé <u>5 jours à l'avance qu'il devrait travailler.</u></li></ul> Cette mesure ne s'applique cependant pas si la nature des fonctions du salarié exige qu'il demeure en disponibilité, ou dans le cas du travailleur agricole.	1 <sup>er</sup> janvier 2019
Ajout d'un congé payé pour décès d'un proche	Lors du décès d'un proche: <ul style="list-style-type: none"><li>• 5 jours de congé</li><li>• dont deux journées rémunérées</li></ul>	1 <sup>er</sup> janvier 2019
Rémunération de journées d'absence	Le salarié qui a plus de trois mois de service continu : <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>deux jours de congé payés par an</u> pour prendre <u>soin d'un parent ou d'une personne auprès de laquelle il agit comme proche aidant.</u></li></ul>	1 <sup>er</sup> janvier 2019

# Stratégies nationales de soutien aux proches aidants

**Éthier et Demczuk (2017)**

**RANQ (2018)**

**1** : L'engagement volontaire et éclairé des proches aidants

**1** : Le choix libre, éclairé et révocable

**2** : La reconnaissance de l'expertise des proches aidants

**3** : L'évaluation complète et annuelle des besoins des proches aidants

**4** : La lutte contre l'appauvrissement des proches aidants

**5** : Le développement de l'expertise



# Stratégie nationale de soutien aux proches aidants

(Éthier et Demczuk, 2017)



## En terminant...

Les proches aidants par leur soutien aux personnes les plus vulnérables de notre société contribuent à maintenir en équilibre un système économique, de solidarité sociale et de santé qui s'écroulerait sans cette indispensable contribution sociale.

**Il est grand temps de les reconnaître à leur juste valeur!**

Merci de votre attention!

Merci pour l'invitation.

Questions? Commentaires?

# Références

- Éthier, S. (2017). Le rôle de proche aidant : une forme occultée et sous-estimée de participation sociale. *Vie et vieillissement*, 14 (4)37-44.
- Éthier, S. et Demczuk, I. (2017). *Au-delà de l'âge, reconnaître et soutenir tous les proches aidants*. Mémoire présenté au Ministère de la Famille dans le cadre de l'élaboration du plan d'action 2018-2023 de la politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté au Québec.
- Institut de planification des soins, & Regroupement des aidantes et aidants naturels de Montréal. (2015). *Vers la reconnaissance d'un statut légal pour les proches aidants*. Montréal: Auteurs.
- L'Appui pour les proches aidants d'aînés. (2016). *Portrait statistique des proches aidants de personnes de 65 ans et plus au Québec, 2012*.
- L'Appui pour les proches aidants d'aînés (2013). *Paysage de la proche aide au Québec*.
- Lecours, C. (2015). Portrait des proches aidants et les conséquences de leurs responsabilités d'aidant. *Coup d'oeil sociodémographique*(43), 1-9.
- RANQ (2018). *Valoriser et épauler les proches aidants, ces alliés incontournables pour un Québec équitable. Stratégie Nationale de soutien aux proches aidants*. Montréal: Auteur.